COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 05/2021

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME).

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le jeudi 4 mars 2021 à 19 h. 00

à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Historique 2
3 Portrait des structures du REME 2
4 Projet Vergers 4 3
5 Liste d'attente et justification du besoin 3
5.1 Stratégie de développement du REME/FACEME 4
6 Conséquences financières 4
7 Calendrier pour Vergers 4 5
8 Développement durable 6
8.1 Social 6
8.2 Economique 6
8.3 Environnemental 6
9 Position de la Municipalité 7
10 Conclusions 8

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

L'objet du présent préavis est de proposer au Conseil communal d'octroyer la demande d'une augmentation de la subvention communale de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la FACEME[1], par l'intermédiaire du REME[2], pour l'aménagement du bâtiment, à la rue des Vergers 4, 1815 Clarens, afin d'offrir 64 places d'accueil en préscolaire, dont 27 par le transfert des *Moussaillons,* ceci afin de répondre aux besoins des parents et de continuer à développer le réseau conformément au plan de développement validé en 2020 par votre Conseil.

2 Historique

Le REME a été constitué en 2009 afin de centraliser la gestion des places d'accueil pour la petite enfance sur la Commune de Montreux.

Le réseau est en charge du champ administratif (inscription, contrat, facturation, …) mais fait également le lien avec les instances fédérales et cantonales en vue de l'obtention des diverses subventions.

Le REME collabore étroitement avec la FACEME, qui gère les structures (personnel, projet pédagogique), pour proposer des places aux parents, mais également dans la création de nouveaux projets.

L'historique de son organisation et de ses collaborations, ainsi que l'organigramme du REME et de la FACEME se trouvent en annexe (annexes 1, 2, et 3).

3 Portrait des structures du REME

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et des communes de Montreux et de Veytaux, par convention, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau. Il bénéficie aussi de l'aide fédérale ponctuelle et d'aides au démarrage, délivrées lors de l'ouverture de nouvelles structures. Ces montants sont calculés en fonction des places réellement occupées les deux années suivant son ouverture.

Font partie du réseau les communes de Montreux, Veytaux, la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour (SAFJ) et les Jardins d'enfants de Montreux (JEM). Ces deux dernières entités sont sous gestion communale.

Un plan de toutes les structures gérées par le REME se trouve en annexe (annexe 4).

[1] FACEME : Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs

[2] REME : Réseau enfance Montreux et environs

4 Projet Vergers 4

Le bâtiment sis rue des Vergers 4 et rue du Lac 76 a été construit en 1877 par E. Burnat et Ch. Nicati. Destiné à accueillir des conférences ou des réunions à caractère religieux, il accueille dès 1879 un culte régulier de l'Eglise libre.

Par la suite, c'est la menuiserie Félix Cuany SA qui l'occupe jusqu'en 2014. En 2019, c'est la société ARC-K SA avec siège à Echallens qui en devient propriétaire.[3]

Idéalement situé à proximité des transports publics, de l'école Vinet et proche du centre de Clarens, le bâtiment s'étend sur une parcelle de 584m2 avec une surface de plancher d'environ 825m2 et plus de 200m2 de surface extérieure aménageable.

Le projet de crèche porte sur 8 salles, qui seraient toutes modulables et pourraient accueillir des enfants, soit de 4 à 18 mois, soit de 18 à 36 mois ou de 36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

Cet aménagement permettra au REME une plus grande flexibilité pour le placement et une augmentation de la capacité globale de l'accueil de jour des enfants ainsi que les coûts y relatifs. Il permettra aussi d'absorber une partie des préinscriptions déjà annoncées.

La répartition serait la suivante :

Salle 1 & 2	rez inférieur	Nurserie (5) / Nurserie (5)
Salle 3 & 4 & 5	rez supérieur	Nurserie & Trotteurs (5 puis 7) / Trotteurs (7) / Trotteurs & Moyens (7 puis 10)
Salle 6 & 7 & 8	1er étage	Moyens (10) / Moyens (10) / Moyens (10)

Soit une capacité de 64 enfants.

L'Office Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE), qui est l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter aux institutions d'accueil collectif, a évalué ce projet et donné un préavis favorable, de même que le réseau REME.

En cas d'acceptation du présent préavis, le propriétaire s'est engagé à prendre à sa charge la mise en conformité du bâtiment, soit de l'équiper selon les besoins de la FACEME. Cette mesure comprend l'installation des équipements spécifiques à l'exploitation tels que : tables à langer, WC pour enfants, portes et fenêtres sécurisées, défense incendie adaptée aux usagers, pour un coût chiffré à environ CHF 1 million de francs.

La FACEME prendra en charge le mobilier et les frais liés à l'exploitation. Pour l'ouverture des 37 places, cela représente 9,6 ETP supplémentaires.

La date d'ouverture dépendra de la délivrance du permis de construire et d'utiliser qui pourrait être, dans le meilleur des cas, janvier 2022.

5 Liste d'attente et justification du besoin

À ce jour (01.02.2021), 58 bébés se trouvent en liste de préinscription (priorité 1, donc deux parents sont en activité professionnelle ou un parent si famille monoparentale). Les salles nurseries étant actuellement complètes - ou ne pouvant pas accueillir de jeunes enfants (les enfants déjà placés étant plus grands) - ces tout jeunes ne pourront pas rejoindre la crèche avant le mois d'août 2021 au plus tôt.

[3] Source : Archives de Montreux

Cependant, d'ici le mois d'août 2021, cette liste continuera probablement à grandir. Dès lors, les 8 salles nurseries existantes de la FACEME (40 places) ne pourront pas permettre d'accueillir tous les enfants qui sont déjà en attente, repoussant d'une année la possibilité qu'ils puissent intégrer la crèche.

De surcroît, si les enfants doivent attendre une année supplémentaire, ils seront plus grands et devront dès lors rejoindre un groupe trotteur, qui est souvent complet en août, car accueillant les enfants déjà inscrits qui viennent des nurseries.

C'est pourquoi il est important de continuer à proposer ponctuellement de nouvelles places d'accueil, afin de limiter le nombre d'enfants sur liste d'attente et de permettre aux parents de rejoindre une crèche dans un délai de maximum une année, dans la mesure du possible. De plus, cela permet de répondre aux demandes cantonales, la création de nouvelles places étant une obligation légale. Malgré l'ouverture de ces 37 nouvelles places, le taux de couverture fixé par le Canton ne sera pas encore atteint, puisqu'il serait nécessaire de créer, au total, 272 places préscolaires jusqu'en 2025. Entre 2019 et 2020, 44 places ont été créées et Vergers 4 en rajouterait 37, pour un total de 81 nouvelles places.

La création de salles nurseries induit d'office qu'il est nécessaire de créer des salles trotteurs et moyens, afin d'accueillir ces enfants lorsqu'ils devront passer dans les groupes supérieurs.

5.1 Stratégie de développement du REME/FACEME

Le plan de développement du REME / de la FACEME présenté lors du préavis no. 03/2020 a dû être adapté à cause de la pandémie qui a passablement perturbé la réalisation des projets.

Dans un souci d'optimisation des ressources financières et de la gestion des différentes structures, la FACEME fermera la crèche les *Moussaillons* (27 places) à l'av. Claude Nobs 14, pour transférer les places à Vergers 4. Cette mesure se justifie par le manque d'un espace extérieur propre et par une structure des locaux peu favorables à l'emplacement actuel.

A noter que les frais d'exploitation des *Moussaillons* de CHF 830'000.- viennent en déduction du montant CHF 3'330'000.-.

Ces locaux seront alors remis sur le marché dans les meilleurs délais, d'entente avec le propriétaire actuel.

6 Conséquences financières

Ci-après, les charges et les recettes estimées pour 2022, justifiant la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets de 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage).

	Budget 2022 (12 mois)	**Budgets dès 2023**
Charges du personnel	CHF 2'543'200.-	CHF 2'543'700.-
Charges d'exploitation	CHF 627'300.-	CHF 652'300.-
Mise en conformité des locaux loués et du mobilier	CHF 159'500.-	----------
TOTAL	**CHF 3'330'000.-**	**CHF 3'196'000.-**
Charges d'exploitation Moussaillons places transférées	CHF 830'000.-	CHF 830'000.-

Subventions cantonales	CHF 762'660.-	CHF 763'110.-
Subventions cantonales aide au démarrage	CHF 320'000.-	CHF 160'000.-
Subventions fédérales aide au démarrage	CHF 320'000.-[4]	CHF 320'000.-
Participations estimées des parents	CHF 700'000.-	CHF 700'000.-
COÛT EFFECTIF	**CHF 397'340.-**	**CHF 422'890.-**

Il s'agit donc de porter au budget **2022** les éléments suivants :

- Charges :
  Compte 712.3655 augmentation de la subvention REME CHF 3'330'00.-

- Recettes :
  Compte 712.4515 augmentation participation du canton (FAJE) CHF 762'660.-
  Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE CHF 320'000.-
  Compte 712.4515.05 augmentation subventions fédérales CHF 320'000.-
  Compte 712.4332.05 augmentation de la participation de parents CHF 700'000.-

Soit une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- pour 2022 et de CHF 422'890.- pour 2023 et les années suivantes (déduction faite de l'aide au démarrage).

La part communale versée à la FACEME, après déduction des subventions et la participation parentale, pourrait dès lors s'élever à CHF 7'042'495.- en 2022 et à CHF 7'068045.- en 2023.

7 Calendrier pour Vergers 4

Sous réserve de l'obtention par le propriétaire du permis de construire et du changement d'affectation des lieux, soit au plus tôt juin 2021, les travaux d'aménagement pourraient se réaliser dans l'espace d'environ 6 mois, pour une ouverture en janvier 2022. Si ce délai ne peut pas être tenu, la prochaine possibilité d'ouverture serait à la rentrée, en août 2022.

- Aval de l'organe délibérant — Avril 2021
- Appel d'offres — Propriétaire
- Commande mobilier — Mai 2021
- Engagement du personnel — Au 3 janvier, resp. 01.08.2022
- Travaux de mise en conformité — Juillet à Novembre 2021
- Installation mobilier / nettoyages finaux — Décembre 2021, resp. juillet 2022
- Obtention de l'autorisation d'exploiter de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) — Décembre 2021, resp. juillet 2022
- Ouverture — 3 janvier 2022, resp. 15 août 2022

[4] Il s'agit du montant maximum, celui-ci est calculé au prorata des places réellement utilisées durant l'année.

8 Développement durable

Les transformations seront réalisées et la garderie fonctionnera selon les normes actuelles en matière de développement durable.

8.1 Social

Conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), l'accueil de jour subventionné vise à répondre aux besoins des familles montreusiennes dont les parents travaillent, leur permettant de jouir d'une bonne qualité de vie, en pouvant faire appel aux structures d'accueil collectif et familial pour garder leur(s) enfant(s).

De plus, les places de garde contribuent à la nécessaire socialisation des petits enfants.

Les tarifs des structures de garde sont déterminés en fonction du revenu des parents et permettent ainsi à chaque famille qui en a besoin d'avoir accès à une possibilité d'accueil.

8.2 Economique

L'étude de la Conférence latine des bureaux de l'égalité « La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte », publiée en 2002, a démontré que les crèches ont des retombées économiques intéressantes, non seulement pour les collectivités publiques, mais aussi pour les personnes privées. Cette étude constate les avantages directs ou indirects suivants :

- la collectivité publique bénéficie de rentrées fiscales et de cotisations sociales plus importantes grâce au travail rémunéré supplémentaire fourni par les parents ;
- elle épargne des dépenses d'aide sociale qui pourraient être dues en l'absence des revenus supplémentaires des ménages ;
- les cotisations sociales supplémentaires payées à l'AVS et au 2e pilier assurent un revenu plus élevé à la retraite et contribuent à la santé financière des assurances sociales ;
- la collectivité bénéficie d'un potentiel de croissance économique plus élevé ;
- les dépenses d'intégration des enfants (ex. : classes spéciales ou d'appui pour allophones) et de santé publique (dépistage précoce de situations à risque) diminuent ;
- les enfants bénéficient d'une meilleure intégration sociale, de mesures de prévention et d'un mode de garde sûr ;
- les familles ont un pouvoir d'achat augmenté, grâce à une plus grande participation au marché du travail.

Les places d'accueil collectif ainsi proposées favoriseront le contexte économique montreusien, en accordant aux parents la possibilité de faire garder leur(s) enfants(s) pendant le temps de travail. Cette mesure favorise également la répartition du travail au sein du couple, permettant à la mère de reprendre une activité professionnelle peu de temps après la naissance de son enfant.

8.3 Environnemental

Les travaux nécessaires à l'aménagement de la structure seront réalisés dans le respect des normes environnementales. Le regroupement des places favorisera en outre les synergies et réduira les déplacements inter-sites ; de plus, la situation centrale de la crèche favorise l'utilisation des transports publics et la mobilité douce.

9 Position de la Municipalité

La structure proposée à Verger 4 complètera de manière intéressante l'actuel réseau d'accueil, puisqu'elle offrira une possibilité de garde proche des transports en commun et de la gare de Clarens, utile aussi pour les parents pendulaires. De plus, les 37 places supplémentaires prévues continueront de répondre à l'obligation légale d'organisation de l'accueil faite aux communes et de faire face à des demandes en constante augmentation. Soutenir le REME, c'est aussi soutenir les familles et la collectivité tout entière.

De plus la structure Vergers 4 s'inscrit totalement dans la nécessité de prévoir et d'organiser, à moyen et plus long terme, un accueil suffisant sur le territoire communal, à des coûts standards.

Partenaire principal du réseau REME dans la prise en charge de l'accueil de jour des enfants, la FACEME est une structure indispensable au bon fonctionnement des modes collectifs de garde à Montreux.

De plus, il est nécessaire de rappeler que la création de places d'accueil est une obligation légale et qu'actuellement le nombre de places proposées par la Commune de Montreux est en-deçà du taux de couverture fixé par le Canton.

10 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 05/2021 de la Municipalité du 5 février 2021 au Conseil communal relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME), sous déduction des subventions cantonales, fédérales et des charges d'exploitation de la structure transférée

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 64 places, dont 27 transférées, à la Rue des Vergers 4, 1815 Clarens ;
2. de lui allouer à cet effet une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage) ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 5 février 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire a.i.

L. Wehrli L.S. F. Grec

Annexes :

- 1 : historique de la FACEME
- 2 : organigramme organisationnel du REME
- 3 : organigramme de la FACEME
- 4 : organigramme structurel du REME

Délégation municipale : Mme Jacqueline Pellet, Conseillère Municipale

Historique de la FACEME

1899 - Les premières prestations de prise en charge de la petite enfance sur la Commune datent de la toute fin du 19e siècle, puisque c'est le 17 janvier 1899 que l'association «Crèche de Montreux » est constituée.

1930 - Le 1er avril 1930 voit l'ouverture d'une pouponnière pour l'accueil des nourrissons et, entre 1952 et 1955, l'association, après une longue recherche de terrain, construit et exploite l'actuel bâtiment de l'Avenue Rambert à Clarens.

1985 - Les demandes d'accueil se diversifiant, l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), *La Citrouille*, se concrétise en 1985.

Entre 1987 et 1988, le bâtiment de l'Avenue Rambert est l'objet d'une rénovation importante réalisée grâce à une opération de grande envergure menée par la Jeune Chambre économique de la Riviera, avec l'appui de la Loterie romande. En 1998, l'agrandissement de la prise en charge des écoliers voit l'UAPE passer de 15 à 30 places.

2005 - Le 1er janvier 2005, *La Coccinelle* à Montreux voit la création de 12 places d'accueil supplémentaires pour des enfants âgés de 3 mois à 2 ans. Et, le 1er septembre 2005, la garderie *Les Lutins* à Clarens intègre l'association Crèche-Pouponnière de Montreux.

2009 – Le 6 mars 2009, constitution du REME

2012 - Le 18 juillet 2012, la FACEME est constituée et reprend toutes les activités de l'association Crèche-Pouponnière de Montreux.

2014 - Le 1er juin 2014, c'est l'ouverture de la garderie *Les Moussaillons*, 27 places, à l'Avenue Claude Nobs 14, à Montreux.

2015 - 1er janvier 2015 : *Scoubidou* (UAPE), jusqu'alors géré par l'association éponyme, rejoint la FACEME.

2016 - Le 6 juin 2016, *La Citrouille* et *Le Potiron* (ouvert en 2003) déménagent dans les nouveaux locaux de la Rue Gambetta 13, à Clarens, sous le nom « d'Arc-en-Ciel ». Capacité d'accueil : 48 places.

2012 - 2017 - La FACEME est présidée de 2012 à 2017 par le Syndic Laurent Wehrli, qui en a également assumé la direction générale jusqu'à l'engagement de M. René Gubler, directeur général depuis le 1er mars 2016.

2017 - Le 28 juin 2017, M. Wehrli remet la présidence du Conseil de fondation à M. Pierre Steffen. Celui-ci préside un Conseil de six membres.[1]

[1] Le Conseil de fondation actuel est composé des personnes suivantes : M. Pierre Steffen, président, Mme la Conseillère municipale et vice-présidente de la FACEME, Jacqueline Pellet, Mmes Christine Chevalley, Syndique de Veytaux Mme la Conseillère municipale, Irina Gote, Brigitte Chollet, ainsi que M. Simon Smith, chef du service des affaires sociales, familles et jeunesse.

2019 – Le 1er août, une nouvelle structure nommée *Les Lucioles* ouvre à Chailly accueillant 34 nouveaux enfants préscolaires.

2020 – le 1er janvier 2020, la structure *Les Lutins* s'agrandit et ouvre deux nouvelles salles pour accueillir 12 enfants nurserie-trotteur.

2021 – A la rentrée 2021, suite à l'abandon du projet d'ouverture d'une UAPE à la rue du Léman 12 à Clarens, l'UAPE *L'Optimist* s'agrandit pour accueillir 36 écoliers supplémentaires (dont 12 déjà présents depuis août 2020) grâce à la libération de locaux dans le bâtiment.

2021 – A la rentrée 2021, l'UAPE *Scoubidou* déménagera de l'Av. des Alpes 90 à la rue Industrielle 27-29. La nouvelle capacité sera de 48 écoliers (dont 12 déjà accueillis dans une salle annexe), soit le double de la capacité actuelle.

Annexe 2

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE VEYTAUX

REME Réseau Enfance Montreux et Environs

Organigramme organisationnel

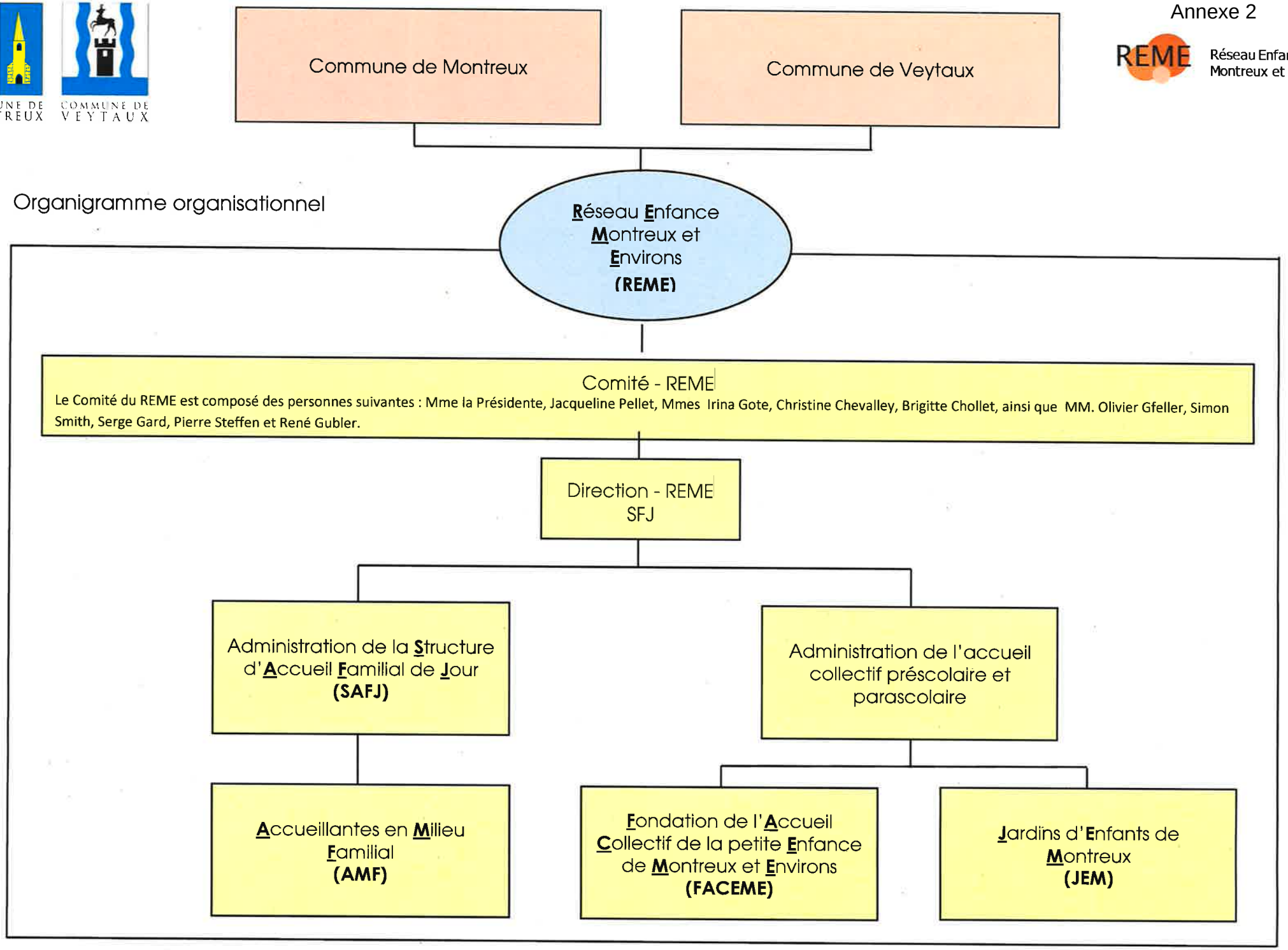

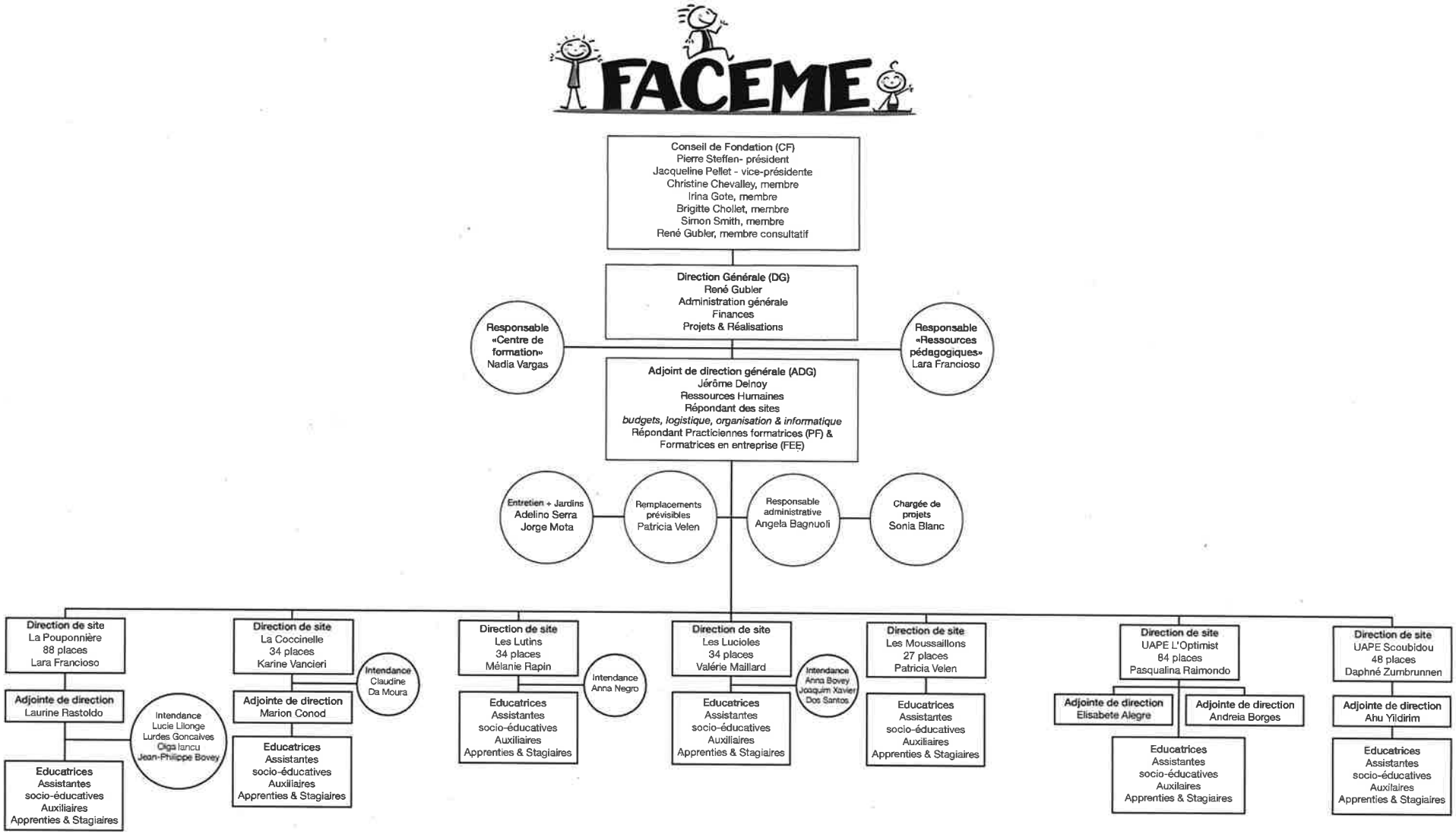
FACEME
Conseil de Fondation (CF)
Pierre Steffen- président
Jacqueline Pellet - vice-présidente
Christine Chevalley, membre
Irina Gote, membre
Brigitte Chollet, membre
Simon Smith, membre
René Gubler, membre consultatif
Direction Générale (DG)
René Gubler
Administration générale
Finances
Projets & Réalisations
Responsable «Centre de formation» Nadia Vargas
Responsable «Ressources pédagogiques» Lara Francioso
Adjoint de direction générale (ADG)
Jérôme Delnoy
Ressources Humaines
Répondant des sites
budgets, logistique, organisation & informatique
Répondant Practiciennes formatrices (PF) & Formatrices en entreprise (FEE)
Entretien + Jardins Adelino Serra Jorge Mota
Remplacements prévisibles Patricia Velen
Responsable administrative Angela Bagnuoli
Chargée de projets Sonia Blanc
Direction de site La Pouponnière 88 places Lara Francioso
Adjointe de direction Laurine Rastoldo
Intendance Lucie Lilonge Lurdes Goncalves Olga Iancu Jean-Philippe Bovey
Educatrices Assistantes socio-éducatives Auxiliaires Apprenties & Stagiaires
Direction de site La Coccinelle 34 places Karine Vancieri
Intendance Claudine Da Moura
Adjointe de direction Marion Conod
Educatrices Assistantes socio-éducatives Auxiliaires Apprenties & Stagiaires
Direction de site Les Lutins 34 places Mélanie Rapin
Intendance Anna Negro
Educatrices Assistantes socio-éducatives Auxiliaires Apprenties & Stagiaires
Direction de site Les Lucioles 34 places Valérie Maillard
Intendance Anna Bovey Joaquim Xavier Dos Santos
Educatrices Assistantes socio-éducatives Auxiliaires Apprenties & Stagiaires
Direction de site Les Moussaillons 27 places Patricia Velen
Educatrices Assistantes socio-éducatives Auxiliaires Apprenties & Stagiaires
Direction de site UAPE L'Optimist 84 places Pasqualina Raimondo
Adjointe de direction Elisabete Alegre
Adjointe de direction Andreia Borges
Educatrices Assistantes socio-éducatives Auxilaires Apprenties & Stagiaires
Direction de site UAPE Scoubidou 48 places Daphné Zumbrunnen
Adjointe de direction Ahu Yildirim
Educatrices Assistantes socio-éducatives Auxilaires Apprenties & Stagiaires
Structures d'accueil préscolaires
Structures d'accueil parascolaires

27.01.2021 / RG

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE VEYTAUX

Annexe 4

REME Réseau Enfance Montreux et Environs

Organigramme structurel

Fondation pour l'accueil de jour des enfants **(FAJE)** subventionne :

- Structure d'accueil en milieu collectif
- Structure d'accueil en milieu familial
- Jardins d'enfants

Commune de Montreux et Veytaux

Réseau Enfance Montreux et Environs (REME)

Accueil en milieu collectif

Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs **(FACEME)** **M. Gubler**

- **La Pouponnière** – Clarens
- **Les Lutins** – Clarens
- **Les Moussaillons** – Montreux
- **La Coccinelle** – Montreux
- **Les Lucioles** – Chailly
- **UAPE Arc-en-ciel** – Clarens
- **UAPE Scoubidou** – Montreux

Jardins d'Enfants Montreux **(JEM)** **Commune**

- **La Trottinette** – Clarens – Mme Tissot
- **La Bergerette** – Glion – Mme Favre
- **La Souricette** – Chernex – Mme Eymann
- **La Ribambelle** – Montreux – Mme Pasquer

Accueil en milieu familial

Structure d'Accueil Familial de Jour **(SAFJ)** **Commune**

Accueil en milieu familial
(52 accueillantes)

Accueil de midi pour enfants en milieu scolaire

(APEMS)

Chernex – Montreux – Clarens – Chailly – Veytaux – Glion